

Record de ruptures conventionnelles, en hausse de 2,3 %

« Le nombre de ruptures conventionnelles n'en finit pas de grimper », titre **Les Echos** signalant qu'au premier trimestre de 2024, le ministère du Travail a recensé 132 468 ruptures conventionnelles, un chiffre record. Ce chiffre est en hausse de 2,3 % par rapport au dernier trimestre de 2023 et de 3,2 % par rapport à l'année précédente. Il s'inscrit de surcroît dans la continuité de la tendance observée l'an dernier. Après avoir franchi le seuil des 500 000 en 2022, le nombre de ruptures conventionnelles a augmenté de 2,2 % l'an dernier pour atteindre 514 706. Cette poursuite de la progression des séparations amiables est d'autant plus notable que le 1er septembre 2023 est entrée en vigueur une mesure qui en a renchéri le coût pour les employeurs. La mesure a supprimé l'intérêt financier pour les employeurs de conclure une rupture conventionnelle en lieu et place d'un départ en retraite classique. Difficile de dire si cette évolution a eu un effet sur le succès des ruptures conventionnelles concernant les seniors. On ne dispose pas encore des statistiques par âge de 2023. Le développement de la rupture conventionnelle n'a finalement connu qu'une petite pause lors de l'épidémie de Covid. (Les Echos, p.4)